

04.08.2026 - 07:50 Uhr

bonus.ch sur l'assurance maladie : près de deux tiers des Suisses romand(e)s rejettent le projet fédéral d'une franchise minimale à CHF 400.-*Lausanne (ots) -*

Alors que le Conseil fédéral propose de relever la franchise minimale de CHF 300.- à CHF 400.-, près de six personnes interrogées sur dix s'opposent à cette réforme. Le rejet atteint 64% en Suisse romande et 69% chez les moins de 30 ans, témoignant d'une forte résistance à une participation financière accrue des assuré(e)s.

Depuis 2009, le comparatif en ligne bonus.ch permet chaque année à la population suisse de donner son avis sur son assurance maladie. En 2026, l'enquête s'intéresse également aux thématiques suivantes : la franchise minimale à CHF 400.-, les changements de prestataire et la hausse des primes, ainsi que le rapport qualité-prix du système de santé suisse. Voici les principaux constats qui ressortent de cette étude à laquelle ont répondu plus de 5'500 assuré(e)s.

Franchise minimale à CHF 400.- : près de 6 personnes sur 10 s'y opposent

Le Conseil fédéral souhaite augmenter la franchise minimale de CHF 300.- à CHF 400.- pour l'assurance maladie de base. Cette mesure ne convainc néanmoins pas la population suisse, puisque 59% des assuré(e)s y sont défavorables.

Près de deux tiers des Romand(e)s sont contre l'augmentation de la franchise minimale

La franchise minimale à CHF 400.- ne satisfait aucune région linguistique. Le rejet est particulièrement marqué en Suisse romande, où 64% des personnes interrogées s'y opposent, contre 58% en Suisse italienne et 55% en Suisse alémanique.

Les femmes et les jeunes sont les plus défavorables à la hausse de franchise

69% des moins de 30 ans se disent "contre" l'augmentation de la franchise minimale, alors que ce taux baisse à 55% chez les cinquantenaires. Au niveau du genre, 64% des femmes s'y montrent réticentes, contre 56% du côté masculin.

Dans son étude de l'année dernière, bonus.ch avait d'ailleurs questionné la population suisse sur le montant jugé idéal pour la franchise minimale. 51% des sondé(e)s s'accordaient alors avec la franchise actuelle de CHF 300.-, tandis que 35% étaient favorables à une franchise supérieure et seulement 14% préféraient une franchise plus basse.

Seulement 10% de changements de caisse-maladie pour 2026

Pour l'année 2026, 10% des assuré(e)s ont changé de caisse-maladie, contre 17% un an plus tôt. Ce net recul intervient dans un contexte où la hausse moyenne des primes s'est limitée à 4.4%, après une progression de 6.0% en 2025. Le ralentissement de l'augmentation des primes semble ainsi avoir réduit la propension de la population suisse à se tourner vers un nouveau prestataire.

Malgré un taux de changement en baisse, la Suisse italienne reste la région la plus mobile

Ces trois dernières années, le Tessin a été le canton le plus touché par la hausse des primes-maladie (hausse de près de 7% pour 2026). C'est donc logiquement que la Suisse italienne conserve le taux de changement le plus élevé, malgré un recul marqué de 21% en 2025 à 13% en 2026. En Suisse alémanique et en Suisse romande, cette proportion est passée de 17% à 10%.

18% de changements chez les plus jeunes, contre 9% chez les seniors

Globalement, la mobilité diminue avec l'âge. Les moins de 30 ans et les quarantenaires affichent ainsi le taux de changement le plus élevé du pays (18%), tandis que les assuré(e)s de 80 ans et plus restent largement fidèles à leur caisse (seulement 9% de changement).

Plus d'un quart des assuré(e)s envisagent de changer d'assurance maladie pour 2027

En mai dernier, alors que l'augmentation des primes-maladie pour 2027 était estimée entre 3% et 5%, 27% des personnes interrogées par bonus.ch envisageaient de résilier leur contrat et de changer de caisse.

61% des Suisses italien(ne)s envisagent de changer de caisse pour 2027

Les intentions de changement varient fortement selon les régions. En Suisse italienne, 61% des assuré(e)s prévoient de se tourner vers une nouvelle caisse-maladie, un niveau record qui traduit une forte insatisfaction à l'égard du système actuel. À l'inverse, la stabilité domine en Suisse alémanique, où 86% des personnes interrogées n'envisagent pas de résilier leur assurance. En Suisse romande, 71% des assuré(e)s prévoient également de rester auprès de leur prestataire actuel en 2027.

Changement de caisse : les 40-49 ans six fois plus enclins à partir que les 80 ans et plus

Les intentions de changement varient considérablement en fonction de l'âge. Ainsi, 62% de la tranche d'âge des 40 à 49 ans envisagent de se tourner vers un nouveau prestataire pour 2027, contre seulement 10% chez les 80 ans et plus.

76% des assuré(e)s pensent à changer de caisse à partir d'une hausse annuelle de CHF 100.-

La sensibilité à la hausse des primes-maladie reste particulièrement forte. Plus de la moitié des personnes interrogées envisagent de changer de caisse dès CHF 1.- (10%) ou dès CHF 50.- (42%) d'augmentation annuelle. En intégrant celles qui fixent leur seuil à CHF 100.-, cette proportion atteint 76%. À l'inverse, seulement 24% des sondé(e)s attendent une hausse d'au moins CHF 150.- avant de penser à un changement, dont 9% à partir de CHF 300.-.

En Suisse italienne, 17% des assuré(e)s sont prêt(e)s à changer dès le premier franc d'augmentation

Les seuils de tolérance varient sensiblement selon les régions. En Suisse romande, 80% des personnes interrogées envisagent de changer de caisse dès CHF 100.- ou moins de hausse annuelle, contre 78% en Suisse italienne et 69% en Suisse alémanique. Les Romand(e)s sont particulièrement nombreux.ses à fixer leur seuil à CHF 50.- (46%), tandis que la Suisse italienne se distingue par la plus forte proportion prête à réagir dès le premier franc d'augmentation (17%). À l'inverse, les assuré(e)s alémaniques apparaissent un peu plus tolérant(e)s face aux hausses modérées.

L'âge influence nettement le seuil de tolérance face à une hausse des primes. En cumulant les personnes prêtes à changer dès CHF 1.- ou dès CHF 50.- d'augmentation, la proportion atteint 69% chez les 40-49 ans, tandis qu'elle est seulement de 45% chez les 80 ans et plus. Les seniors sont les plus tolérant(e)s : 30% attendent une augmentation d'au moins CHF 150.- avant d'envisager un changement, contre 12% chez les quarantenaires.

Système de santé suisse : 54% des assuré(e)s jugent le rapport qualité-prix satisfaisant

Le rapport qualité-prix du système de santé suisse divise la population. Une courte majorité des personnes interrogées (54%) l'évalue positivement, mais seules 13% se déclarent pleinement convaincues, contre 41% qui le sont partiellement. À l'inverse, 46% estiment que les prestations ne justifient pas suffisamment les coûts, dont 13% qui portent un jugement clairement négatif.

Le système de santé suisse obtient une courte majorité d'avis favorables dans toutes les régions : 54% en Suisse alémanique, 53% en Suisse romande et 51% en Suisse italienne. Cette dernière se montre toutefois la plus critique, avec 16% d'avis totalement négatifs.

Les hommes et les seniors sont les plus convaincus par le rapport qualité-prix

Les 80 ans et plus sont les plus satisfait(e)s (67%) du système de santé suisse actuel, alors que ce taux chute à 33% chez les quarantenaires. Par ailleurs, les hommes (55%) se montrent légèrement plus convaincus que les femmes (49%) du rapport qualité-prix.

Satisfaction - Note globale 2026

En mai 2026, plus de 5'500 personnes ont répondu à l'enquête de satisfaction et ont évalué leur assureur sur les points suivants : clarté des informations transmises, traitement des prestations et service à la clientèle. Les réponses ont été converties en une note comprise entre 1 et 6, 6 étant la meilleure note.

Malgré des primes-maladie qui ne cessent d'augmenter, la satisfaction globale de la population suisse envers les caisses est bonne. Cette année, les assuré(e)s attribuent une note moyenne de 5.12 sur 6 à leur assureur, un score en légère hausse par rapport à l'année précédente (+0.03 point).

Satisfaction régionale - appréciation globale

Les assuré(e)s de Suisse alémanique sont les plus nombreux. Ses à se déclarer satisfait(e)s de leur caisse-maladie : en 2026, 82% lui accordent une évaluation "bien" ou "très bien", en cohérence avec leur faible propension à changer de prestataire. Cette part atteint 73% en Suisse romande, contre seulement 47% en Suisse italienne, où les jugements sont nettement plus critiques.

Satisfaction par canton : Appenzell Rhodes-Extérieures et Glaris en tête, le Tessin loin derrière

Les écarts de satisfaction entre cantons atteignent 0.7 point. Appenzell Rhodes-Extérieures et Glaris arrivent en tête avec une note globale de 5.4, devant Bâle-Campagne, la Thurgovie et le Valais (5.3). À l'opposé, le Tessin ferme la marche avec 4.7, subissant parallèlement la plus forte hausse de primes en 2026 (+6.9%). Le lien entre augmentation des primes et satisfaction n'est toutefois pas systématique : malgré une hausse de 5.8%, le Valais figure par exemple parmi les cantons les mieux notés.

La satisfaction évolue en fonction de l'âge, avec un creux marqué chez les 40-49 ans, qui attribuent la note la plus basse (4.9). Elle remonte ensuite progressivement, passant de 5.0 chez les 50-59 ans à 5.1 chez les 60-69 ans, puis à 5.2 chez les 70 ans et plus. Les assuré(e)s les plus âgé(e)s apparaissent ainsi comme les plus satisfait(e)s, avec un écart de 0.3 point par rapport aux quarantenaires.

Quelles sont les caisses-maladie les mieux notées en 2026 ?

Avec la note générale de 5.4 sur 6 (mention "bien"), Aquilana et SWICA se partagent la première place du classement 2026.

EGK-Gesundheitskasse et OEKK suivent de près avec la note globale de 5.3, mention "bien". Agrisano, Atupri, Concordia, CSS, Groupe Mutuel, Helsana, Sanitas, sodalis, Sympany et Visana occupent conjointement le 3ème rang avec une moyenne générale de 5.2, mention "bien".

Accès à l'enquête de satisfaction des caisses-maladie :

<https://www.bonus.ch/zrYR9GH.aspx>

Accès aux notes de satisfaction des caisses-maladie :

<https://www.bonus.ch/zr4QVUP.aspx>

Accès au comparatif des primes d'assurance maladie :

<https://www.bonus.ch/zrHLWHH.aspx>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Place Chauderon 20b
1003 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 4 août 2026

Medieninhalte



*Assurance maladie / Texte complémentaire par ots et sur
www.presseportal.ch/fr/nr/100008668 / L'utilisation de cette image à des fins
éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation
soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100941504> abgerufen werden.